

# X-DUTY CLEANER (EU)

**Code d'alerte du risque:  
modéré**Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à  
(CE) No 1907/2006 (REVUE)

Révision Num: 1

Chemwatch 6634-34

Date de livraison: 21-Septembre-2007

CD 2007/3

## Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identification de la substance ou de la préparation:** X-DUTY CLEANER (EU)

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Société: Dry-Treat Ltd Ltd

Adresse :

3 North Street

Oatby

Leicester, LE2 5AH

GBR

Téléphone: +61 2 9954 3211

Téléphone: 0800 0964 760

Numéro de téléphone d'appel

d'urgence : Outside USA +1 (813) 248 0585

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +61 2  
9954 3211






Fax : +61 2 9954 3162

## Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### NATURE DE DANGER

**CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.**

### CLASSIFICATION DU RISQUE

	Min	Max	
Inflammabilité:	0		
Toxicité:	2		
Contact corporel:	2		
Réactivité:	1		
Chronique:	2		
			Min/Nil=0 Bas=1 Modéré=2 Haut=3 Extrême=4



### RISQUE

R Codes	Phrases Risque
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RIS INT	%
gamma-butyrolactone EC NO: 202-509-5 <b>Codes Risque</b> : R22, R36, R67	96-48-0	Xn	30-60
1-méthyl-2-pyrrolidone EC NO: 212-828-1 <b>Codes Risque</b> : R36/38	872-50-4	Xi	10-30
other ingredients not contributing to the classification			balance

## Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

### INGESTION

- Si avalé, NE PAS faire vomir.
- Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.
- Suivre le patient avec attention.
- Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.
- Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.
- Rechercher un avis médical.

### YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
- Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

### PEAU

Si le produit entre en contact avec la peau:

- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
- Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

### INHALE

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

### NOTES TO PHYSICIAN

Treat symptomatically.

## Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone.

## LUTTE INCENDIE

- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.
- Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- NE PAS approcher des containers suspectés être chauds.
- Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
- Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.
- L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.

## RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales.
- Cependant, il se décomposera en cas d'incendie et les composés organiques pourraient brûler.
- Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur.
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.
- La décomposition due à la chaleur peut engendrer des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).
- Peut émettre des fumées âcres.

Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

Peut émettre des fumées toxiques.

Peut émettre des fumées corrosives.

## INCOMPATIBILITE AU FEU

Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

## PROTECTION INDIVIDUELLE

Lunettes:

Lunettes résistant aux produits chimiques.

Gants:

PVC de type résistant aux produits chimiques.

Respirateur:

Filtre de type AK- P de capacité suffisante

## Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

## ECLABOUSSURES MINEURES

Glissant quand éclaboussé.

- Retirer toutes les sources d'allumage.
- Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.
- Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.
- Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.
- Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
- Essuyer.
- Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.

## ECLABOUSSURES MAJEURES

Glissant quand éclaboussé.

Risque modéré.

- Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.
- Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
- Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
- Augmenter la ventilation.
- Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
- Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage.
- Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.
- Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.
- Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

## STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES



*X: Ne doivent pas être stockés ensemble*

*O: Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques*

*+: Peuvent être stockés ensemble*

## Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

## MANIPULATION

NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.

- Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.
- Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
- Utiliser dans un lieu bien ventilé.
- Prévenir une concentration dans les trous et les creux.
- NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.
- NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.
- Eviter un contact avec un matériel incompatible.
- Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.
- Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.
- Eviter les dommages physiques des containers.
- Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.
- Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Utiliser des conditions de travail appropriées.
- Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.
- L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.

## STOCKAGE

Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

### INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

Eviter une réaction avec des agents oxydants.

### NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Conserver dans les containers d'origine.
- Conserver les containers scellés.
- Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
- Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.
- Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture.
- Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.
- Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

## Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Contrôles de l'exposition

Source	Matériel	VME ppm	VME mg/m <sup>3</sup>	VLE ppm	VLE mg/m <sup>3</sup>	Pic ppm	Pic mg/ m <sup>3</sup>	TWA F/ CC
Switzerland Occupational Exposure Limits (German)	1-méthyl-2- pyrrolidone (N- Methyl-2- pyrrolidon)	20	80	40	160			

Les produits suivants ne possèdent pas de OEL dans nos archives

• gamma- butyrolactone:	CAS:96-48-0
----------------------------	-------------

## DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Les irritants sensoriels sont des produits chimiques qui produisent des effets secondaires temporaires et indésirables pour les yeux, le nez et la gorge. Les standards d'exposition professionnels historiques pour ces irritants ont été basés sur l'observation de réponses de travailleurs à de des concentrations aériennes variées. Les attentes actuelles nécessitent que presque chaque individu doive être protégé contre une irritation sensorielle mineure et les standards d'exposition sont établis en utilisant les facteurs d'incertitudes ou les facteurs de sécurité de 5 à 10 ou plus. A l'occasion, des niveaux des effets non-observables (NOEL) d'animaux sont utilisés pour déterminer ces limites quand les résultats humains ne sont pas disponibles. Une approche additionnelle, utilisé typiquement par le comité TLV (USA) pour la détermination des standards respiratoires pour ce groupe de produits chimiques, a été d'assigner des valeurs seuils (TLV C) pour les irritants à action rapide et pour assigner des limites d'exposition à court terme (TLV STEL) quand le poids des preuves de l'irritation, de la bio-accumulation et d'autres finalités se combinent pour garantir une telle limite. Par contraste, la commission MAK (Allemagne) utilise un système en cinq catégories basé sur l'odeur forte, l'irritation locale et la demi-vie d'élimination. Toutefois, ce système est en train d'être remplacé pour être consistant avec le Comité Scientifique de l'Union Européenne (EU) pour les Limites d'Exposition Professionnelle (SCOEL) ; qui est plus proche de celui des USA.

L'OSHA (USA) conclut que l'exposition à des irritants sensoriels peut provoquer : Inflammation  
Susceptibilité augmentée aux autres irritants et agents infectieux. Aboutissement à une dysfonction ou une blessure permanente La permission une meilleure absorption des substances à risque et Acclimatation du travailleur aux propriétés d'alerte à l'irritation à ces substances et donc augmente de fait le risque de surexposition.

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

GAMMA-BUTYROLACTONE:

Pas de limite d'exposition établie par le NOHSC ou l'ACGIH.

## PROTECTION INDIVIDUELLE



## YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

## MAINS/PIEDS

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.

Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.

La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants :

fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.

## AUTRE

- Tenue complète.
- Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.
- Unité de lavement des yeux.

## MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation d'échappement locale peut être nécessaire dans des conditions spécifiques. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant:	Vitesse de l'air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0.25-0.5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2.5-10 m/s (500-2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce
2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante
4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s

pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

## Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Liquide.

Miscible avec de l'eau.

Poids Moléculaire: Pas Applicable	Point/intervalle d'ébullition (°C): Pas Disponible
Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible	Densité relative (eau=1): 0.90
hydrosolubilité (g/L): Miscible	pH (comme fourni): Pas Disponible
pH (1% solution): Pas Disponible	Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible
Composé volatile (%vol): Pas Disponible	Taux d'évaporation: Pas Disponible
Densité relative de vapeur (air=1): Pas Disponible	Point d'éclair (°C): Pas Applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE): Pas Applicable	Limite supérieure d'explosivité (LSE): Pas Applicable
Température d'auto-combustion (°C): Pas Applicable	Temp de décomposition (°C): Pas Disponible
État: Liquide	Viscosité: Pas Disponible

## Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### CONDITIONS À ÉVITER

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

## Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

#### EFFETS AIGU SUR LA SANTE

#### INGESTION

Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.

Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals.

#### YEUX

preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées.

**PEAU**

Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.

Le produit peut accentuer toute condition de dermatite pré-existante.

Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.

Les surfactants anioniques peuvent causer des rougeurs et des douleurs, de même que des éruptions. Des crevasses, des écailles et des ampoules peuvent apparaître.

Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

Une absorption par la peau peut directement excéder une exposition à l'inhalation de vapeurs. Les symptômes d'une absorption par la peau sont les mêmes que ceux pour l'inhalation.

**INHALE**

Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produits suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.

L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.

Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.

**EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE**

Les principales voies d'exposition sont par contact accidentel de la peau ou des yeux et par inhalation de vapeurs, tout particulièrement à haute température.

Un contact cutané prolongé ou répété avec le liquide peut causer un dégraissage avec un assèchement, des craquelures, une irritation et une dermatose possible.

Une exposition aux sulfonates peut causer un déséquilibre dans les sels des cellules et ainsi dans la fonction cellulaire. Les sulfonates aériens peuvent être responsables d'allergies respiratoires et, dans quelques cas, de petites allergies de peau.

**TOXICITÉ ET IRRITATION**

Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante.

Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.

PRODUIT	Carcinogène	MUTAGÈNE	REPROTOXINE	SENSIBILISATEUR	PEAU
gamma-butyrolactone	IARC:3				

Carcinogène

IARC: International Agency for Research on Cancer (IARC)

Carcinogènes: gamma-butyrolactone Category: 3

**Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les coefficients de répartition octanol/eau ne peuvent pas être facilement déterminés pour les surfactants car une partie de la molécule est hydrophile et l'autre partie est hydrophobe. Par conséquent, ils tendent à s'accumuler à l'interface et ne sont pas extraits dans l'une ou l'autre phase du liquide. Conséquemment, les surfactants sont supposés d'un transfert lent, par exemple, de l'eau dans la chair ou dans un poisson. Durant ce procédé, les surfactants aisément biodégradables sont supposés être métabolisés rapidement pendant le processus de bio-accumulation. Ceci a été mis en évidence par un groupe d'expert de l'OCDE décrétant que les produits chimiques ne doivent pas être considérés comme présentant un potentiel de bio-accumulation s'ils sont aisément biodégradables. Plusieurs surfactants anioniques et non ioniques ont été étudiés pour évaluer leur potentiel de bioconcentration dans les poissons. Les valeurs BCF (BioConcentration Facteur) s'étalant de 1 à 350 ont été trouvées. Dans toutes les études, un métabolisme oxydant substantiel a été trouvé engendrant un maximum de radioactivité dans la vésicule biliaire. Ceci indique une transformation par le foie du composé parent et une excrétion biliaire des composés métabolisés, et ainsi la concentration "réelle" est dépassée. Après une correction, on peut s'attendre à ce que les valeurs BCF "réelle" sont d'un ordre de magnitude plus faible que les précédentes, i.e. BCF "réelle" est. Les aryles linéaires sont généralement biodégradables.

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

Se reporter aux données pour les ingrédients, qui suivent :

1-méthyl-2-pyrrolidone:

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

log Kow: -0.44-0.1

### Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Percez les containers afin de prévenir une ré-utilisation.

Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.

Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :

- La réduction,
- La réutilisation
- Le recyclage
- L'élimination (si tout le reste a échoué)

Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou par d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Remarque que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

- Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages.
- Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement.
- Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé.
- Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé.

Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

## Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaire:

NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES:ADR, IATA, IMDG, ADNR

## Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



### ANNEXE 1

Composant	Annexe 1 67/548/CEE
1-méthyl-2-pyrrolidone	606-021-00-7

### RISQUE

R Codes	Phrases Risque
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### SURETE

Codes S	Phrases S
R00?*	*(preuve limitée).
S36	Porter un vêtement de protection approprié.
S401	Pour nettoyer les sols et les objets contaminés par ce produit, utilisez de l'eau et du détergent.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### ANNEXE II: Indications de danger

Xn	Nocif
----	-------

**REGLEMENTATIONS**

X- Duty Cleaner (EU) (CAS: Aucun):

Aucune réglementation applicable

gamma- butyrolactone (CAS: 96- 48- 0) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS

European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations

IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk

International Agency for Research on Cancer (IARC) Carcinogens

International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

Switzerland Giftliste (List of Toxic Substances) 1

1- méthyl- 2- pyrrolidone (CAS: 872- 50- 4) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EU Directive 96/61/EC concerning integrated pollution prevention and control, Annex III

EU REACH Regulation (EC) No 1907/2006 - Candidate List of Very High Concern - List of Substance Subject to Authorization

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Inventory of Existing Commercial Substances - EINECS

European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 29 (French)

European Union (EU) Control of Major Accident Hazards Involving Dangerous Substances - Seveso Category

European Union (EU) Restrictions on the Marketing and Use of Certain Dangerous Substances and Preparations

IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk

International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List

Netherlands Occupational Exposure Limits (Dutch)

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

Switzerland Giftliste (List of Toxic Substances) 1

Switzerland Occupational Exposure Limits (German)

1- méthyl- 2- pyrrolidone (CAS: 26138- 58- 9) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

EU Directive 96/61/EC concerning integrated pollution prevention and control, Annex III

**Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS**

**PREUVES LIMITEES**

Un contact de la peau peut provoquer des dommages sur la santé\*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles\*.

Possibles sensibilisateurs respiratoires\*.

Possibles sensibilisateurs de la peau\*.

Peut être nocif pour le fœtus/ l'embryon\*.

\* (preuves limitées).

**RISQUE****Explication des Codes de Risques utilisés dans le MSDS**

<b>R Codes</b>	<b>Phrases Risque</b>
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**ANNEXE II: Indications de danger**

Xi	Irritant
Xn	Nocif

**Ingredients with multiple CAS Nos**

Nom de l'ingrédient	CAS
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4, 26138-58-9

**GUIDES POUR UNE SANTE DE REPRODUCTION**

Les limites professionnelles d'exposition établies ne prennent fréquemment pas en considération les finalités de reproduction qui sont clairement sous les niveaux au regard des effets toxiques. Des Guides Professionnels pour la Reproduction (ORG) ont été suggérés comme un standard additionnel. Ceux-ci ont été établis après une recherche littéraire sur le niveau des effets négatifs non-observés pour la reproduction (NOAEL) et le niveau observé le plus faible des effets négatifs (LOAEL). De plus, les procédures US EPA pour une évaluation des risques concernant une identification du risque et une évaluation de la dose réponse comme appliquées par le NIOSH ont été utilisées dans la création de telles limites. Les facteurs d'incertitude (UF) ont également été incorporés.

Composant	ORG	UF	Endpoint	CR	Adeq TLV
1-méthyl-2-pyrrolidone	0.91 mg/m <sup>3</sup>	1000	D	NA	-

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques. Les ORGS représentent une moyenne sur une période 8 heures à moins qu'il ne soit spécifié quelque chose d'autre. CR = Risque de cancer/10000 ; UF = Facteur d'Incertainité : TLV supposé être adéquat pour protéger une santé reproductive : LOD : Limite de détection Les finalités toxiques ont également été identifiées comme : D = Développement ; R = Reproductif ; TC = Cancérogène traversant le placenta. Jankovic J., Drake F.: A Screening Method for Occupational Reproductive American Industrial Hygiene Association Journal 57: 641-649 (1996).

**EXPOSITION STANDARD POUR LES MÉLANGES**

Prédiction aidée par ordinateur de 'Cas le plus grave' pour le spray/brouillard ou les éléments de fumées/poussières et la concentration. Standard d'Exposition Composite pour le Mélange (TWA) (:100 mg/m<sup>3</sup>).

Date de livraison: 21-Septembre-2007

Imprimer la date: 4-Octobre-2007

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.